



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le
3 février 2016

Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, le tracé à soumettre à l'Enquête d'utilité publique validé par décision ministérielle

Alain Vidalies, secrétaire d'État en charge des transports, a confirmé par décision ministérielle, le choix du tracé de la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Ce tracé sera soumis à l'enquête publique au cours de l'hiver 2016.

Conformément à la décision ministérielle du 15 décembre 2013 et à la demande du Ministre du 16 juin 2014, le tracé et les sites de gare nouvelle de la Ligne Nouvelle entre Montpellier et Perpignan (LNMP) avaient été présentés par SNCF Réseau aux partenaires cofinanceurs lors d'un comité de pilotage le 23 juin 2015. Dans la continuité du travail partenarial engagé depuis le débat public de 2009, une nouvelle étape de concertation avait permis de recueillir au printemps 2015, les avis et remarques du grand public et des acteurs du projet sur le tracé, l'implantation des gares nouvelles dans le biterrois et le narbonnais et la définition du projet dans la perspective de l'enquête publique.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE

☎ 06.35.16.36.31

☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU

☎ 06.85.80.22.14

☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9

☎ 05.34.45.34.45

Au regard de la consultation formelle des acteurs menée par le préfet de la région cet été, le ministre a pu arrêter une décision ministérielle, dont les orientations fixent le cadre pour la tenue de l'enquête d'utilité publique :

- Un tracé d'une largeur de 100 à 120 mètres qui reprend à 70 % celui du projet d'intérêt général existant, optimisé afin d'améliorer son insertion dans l'environnement ;
- Une ligne nouvelle apte à accueillir à la fois les trains de voyageurs et des trains de marchandises (tronçon mixte), d'une part, entre Montpellier et Béziers et, d'autre part, entre Rivesaltes et Toulouges dans la plaine du Roussillon pour permettre la liaison à la section de ligne internationale (dont l'horizon d'engagement pourra être utilement éclairé par les travaux de l'observatoire de la saturation ferroviaire entre Nîmes et Perpignan) ; Le tracé inclut les raccordements à la ligne existante et notamment ceux de Villeneuve les Béziers et de Rivesaltes ;
- Deux gares nouvelles : une pour l'agglomération de Béziers sur le site dit « A75 profil haut » et une pour l'agglomération de Narbonne sur le site dit « Pont des Charettes » ;
- La desserte de Perpignan se fera par la gare centre grâce à un raccordement dans le secteur de Rivesaltes.

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de presse
à l'adresse suivante :

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiqués>

Le coût de l'opération est arrêté à 5,520 milliards d'euros aux conditions économiques de juillet 2014.

Le ministre demande de porter une attention particulière à l'insertion territoriale, patrimoniale et environnementale du projet en minimisant les conséquences sur le bâti, les riverains, et les activités économiques et agricoles. Il insiste sur la sécurisation des questions hydrauliques, notamment dans les basses plaines de l'Aude.

Il demande de préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en poursuivant la concertation sur les possibilités de phasage de réalisation du projet ainsi que la faisabilité des raccordements qui seraient rendus nécessaires par ces phasages.